



Des images de fleurs et de Claude Monet se succèdent dans cet *Aller et venir de lumière*. Ange Leccia, pionnier de l'art vidéo, porte un regard sur le peintre et l'impressionnisme dans cette œuvre présentée jusqu'au 30 septembre à l'[abbaye Saint-Georges](#) à Saint-Martin-de-Boscherville pendant le festival [Normandie impressionniste](#).

Ange Leccia a souhaité « *mettre Monet dans un geste artistique.* » Ce geste, c'est aussi celui du peintre. Claude Monet, une cigarette à la bouche, le visage caché sous son chapeau et derrière une longue barbe blanche, est dans son jardin à Giverny debout devant une toile. À sa droite ont poussé de grands saules. Un regard vers les arbres, un coup de pinceau sur la palette, un autre sur le tableau : Ange Leccia a retenu ce geste automatique qui se répète dans *Aller et venir de lumière*, une œuvre présentée jusqu'au 30 septembre à l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville dans le cadre du festival Normandie impressionniste.

Cette vidéo avec six écrans est une nouvelle version de *(D')Après Monet*, créée en 2022 pour le musée de l'Orangerie à Paris. Projetée sur la pierre blanche de la salle capitulaire, elle plonge le peintre dans une nature qui était sa source d'inspiration. Ange Leccia donne à voir différents espaces du jardin de Giverny avec les multiples fleurs dont les célèbres nénuphars du bassin où se reflètent les arbres, le ciel et les rayons du soleil et qui ont donné naissance aux *Nymphéas*, série de paysages d'eau.

Sur le parvis de l'abbaye, Ange Leccia a installé deux rangées de trente-cinq brouettes avec des pétunias Surfinia dark red et des Ipomées Iposun, sorte d'Ikebana géant, où se confrontent « *le temps industriel et celui de la nature* », pour rendre hommage aux jardiniers du site.



Infos pratiques

- Jusqu'au 30 septembre, tous les jours de 9h30 à 18h30, à l'abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville
- Tarifs : 6,50 €, 5 €, gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants jusqu'à 26 ans, les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires de minima sociaux
- Renseignements [en ligne](#)